

NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Accueil

A votre arrivée, vous devez vous présenter à l'accueil muni d'une pièce d'identité.

En haute saison, La réception est ouverte de 9h à 12h30 et de 14h à 20h, le reste de l'année de 9h00 à 12h30 et de 14h à 19h00. En cas d'arrivée tardive, vous devez informer le camping afin que nous puissions vous indiquer la procédure à suivre. Arrivée à partir de 15h et départ avant 10h.

2. Réception / Paiement du séjour

Le montant des séjours se règle au plus tard le jour de votre arrivée et avant la prise de possession de la location ou de l'emplacement. A réception de votre demande de réservation, le camping procédera à l'enregistrement du règlement de l'acompte. L'encaissement de l'acompte vaut acceptation de la réservation. Le montant de l'acompte doit correspondre au minimum à 25% du montant total de la réservation augmenté des frais de dossier de 15€.

Toute demande de réservation effectuée moins de 15 jours avant la date d'arrivée prévue doit être accompagnée du règlement total du séjour réservé augmenté des frais de dossier. Le camping se réservant le droit de refuser la réservation.

Toute réservation sera considérée comme définitive qu'après confirmation écrite de notre part.

3. Annulation et départ anticipé

Départ anticipé : En cas de départ anticipé AUCUN remboursement ne sera effectué.

- Annulation du fait du client :

- Supérieur ou égal à 30 jours avant la date d'arrivée : remboursement total sauf frais de dossier.
- De 30 jours à 16 jours avant la date d'arrivée : 50% des acomptes conservés ainsi que les frais de dossier.

- Moins de 15 jours avant la date d'arrivée: Aucun remboursement

Sauf dans les cas suivant où l'acompte seront remboursés :

- Le décès du demandeur, d'un ascendant ou descendant direct (fournir l'acte de décès ou document officiel faisant apparaître le lien de parenté),
- Une maladie altérant de l'état de santé du demandeur (fournir certificat médical),
- L'hospitalisation du demandeur (fournir certificat d'hospitalisation),
- Une mutation professionnelle (fournir certificat de l'employeur)

- Annulation du fait du camping :

Uniquement en cas de force majeure, dans ce cas le camping remboursera la totalité du séjour.

4. Dépôt de garantie/caution

Pour les locatifs : Une caution de garantie d'un montant de 200€ sera versée par le jour de son arrivée. Celle-ci est restituée au départ du locataire ou dans un délai maximum de 7 jours après état des lieux sous déductions d'éventuels manquants ou dégradations constatés ou d'une prestation forfaitaire de ménage de 80 € au cas où celui-ci n'aurait pas effectué ou serait insuffisant. Pour les emplacements : Une caution de 20€ sera demandée pour obtenir une carte d'accès. Si la carte n'est pas restituée, la caution sera encaissée.

5. Dommages

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Le client locataire en titre de l'hébergement locatif ou de l'emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes dégradations ou détériorations apportés tant à l'hébergement locatif ainsi qu'à l'emplacement et aux installations communes du camping commises par lui ou les personnes séjournant avec lui ou lui rendant visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile; le dépôt de garantie (caution) ne constituant pas une limite de responsabilité.

Toute indication ou réclamation sur l'état du mobil-home devra se faire à l'arrivée, aucune doléance ne sera retenue dans un délai de 24h suivant l'arrivée.

6. Personnes

Le nombre maximum de personnes autorisées à séjourner sur les emplacements de camping-caravaning est de six. Le nombre de personnes autorisées à séjourner Dans les hébergements locatifs est précisé dans chaque grille de tarif concernée (de 1 à 6 personnes).

7. Véhicule

Un seul véhicule par emplacement est autorisé, les autres véhicules doivent rester stationnés sur le parking à l'entrée du terrain. Un supplément sera demandé en cas de dérogation exceptionnelle accordée par la Direction du camping.

8. Barbecue

Autorisés sous réserve de respecter les règles de sécurité et l'utilisation d'un matériel aux normes CE.

9. Animaux

Les animaux sont autorisés avec supplément sur le camping à l'exception des catégories 1 et 2. Un maximum de 2 animaux est autorisé sur les emplacements ou les locations.

Ceux-ci doivent impérativement être tenus en laisse et être à jour de leur vaccination antirabique. Le carnet de vaccination devra être présenté à l'arrivée au camping.

10. Responsabilité

Au delà de sa responsabilité légale, « SAS CAMPING CLUB LE PARC DE PARIS », n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour ; panne ou mise hors-service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping ; mesures ponctuelles prises par la Direction du camping de limitation d'accès à certaines installations nécessitées par les respects des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping. Sauf refus exprès exprimé, le camping se réserve le droit d'utiliser les photos de ses clients pour ses supports publicitaires.

En cas de litige, vous pouvez adresser une réclamation écrite par Lettre Recommandée avec AR à la réception de l'établissement. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée ou en cas d'absence de réponse, vous avez la possibilité de saisir un Médiateur de la Consommation dans un délai d'un an à compter de la date de la réclamation par voie électronique : contact@medicys.fr ou par courrier à l'adresse suivante MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS

11. Règlement intérieur

Chaque occupant se doit de respecter le règlement intérieur, celui-ci est affiché à l'accueil et il est conforme aux préconisations de la Fédération de l'hôtellerie de plein-air.